



Course des Petits Cœurs – Septembre/octobre 2026

RÈGLEMENT COURSE VIRTUELLE

OBJECTIF

Du 15 septembre au 15 octobre 2026, les coureurs, marcheurs, de toutes générations, quelle que soit leur condition physique ou leur niveau de pratique sportive, sont invités à prendre part à cet événement solidaire !

Ensemble, relevons le challenge du plus grand nombre de kilomètres parcourus pour soutenir la cause des cardiopathies congénitales.

CONCEPT

Cet événement se compose d'une course virtuelle dont le montant des bénéfices sera reversé à l'association [Petit Cœur De Beurre](https://www.petitcoeurdebeurre.fr).

Dates : du 15 septembre au 15 octobre 2026 à 23h59 soit 30 jours complets.

Courses :

- 2 km (Course et Marche)
- 6 km (Course et Marche)
- 10 km (Course et Marche)

Réalisation de la distance proposée, en une seule séance dans le (ou les) lieu(x) du choix (de la) coureur(euse), sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixées.

Enregistrez votre performance (temps + distance) soit grâce à votre application running ou à votre montre GPS, soit en le saisissant vous-même au format HH:MM:SS avant le 15 octobre 18h00.

N'hésitez pas à nous envoyer une photo de vous sur le parcours à cette adresse électronique : communication@petitcoeurdebeurre.fr

Challenge solo ou équipe :

L'inscription est individuelle mais la possibilité est ouverte de constituer ou de rejoindre une équipe virtuelle, sans limite de nombre, et ainsi défendre les couleurs de votre entreprise, de votre association, de votre groupe d'amis ou de votre famille. L'équipe qui aura réalisé la distance la plus grande se verra récompenser.

Tarif particulier : Inscription 10 € par personne (tarif unique pour toutes les distances)

Tarif entreprise : Inscription 25€ par personne (tarif unique pour toutes les distances)

ENGAGEMENTS

Les participants s'engagent en s'inscrivant sur le site internet www.protiming.fr

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2026.

Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez par courriel, une confirmation d'inscription ainsi que votre dossard personnalisé à télécharger et à imprimer.

Petit Cœur de Beurre n'est en aucun cas responsable du non-respect par un coureur du cadre légal imposé par le gouvernement.

ASSURANCE, FORME PHYSIQUE

Cette course n'est pas une compétition officielle ; les inscrits y participent sous leur entière.

RESPONSABILITÉ

Chaque participant déclare être titulaire - d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, - d'une assurance responsabilité civile en cours de validité la couvrant pour tout dommage qu'elle pourrait occasionner lors de votre participation.

RÉSULTATS ET CLASSEMENT

Les participants déclarent leur temps et nombre de km associés en une fois sur le lien envoyé dans le mail de confirmation d'inscription.

Le classement provisoire sera visible sur www.petitcoeur-beurre.fr, et le classement définitif se fait automatiquement en temps réel sur le site de la Course des Petits Cœurs. Ce classement n'a aucune valeur officielle.

RÉCOMPENSE

A l'issue de la course, les participants pourront télécharger leur diplôme.

ANNULATION

L'organisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation de l'évènement, sans que les participantes puissent prétendre à un quelconque dédommagement que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêt préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant. Les coordonnées des concurrents de « La Course des Petits Cœurs » seront réservées à l'usage de cette épreuve uniquement et ne seront pas transmises à des organismes extérieurs.

Les concurrents peuvent, sur simple demande auprès des organisateurs, demander la non publication des données nominatives dans les résultats.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Tout litige en relation avec les épreuves qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et l'utilisateur est soumis au droit français et relève de la compétence exclusive des tribunaux.

Engagement contractuel L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte du coureur, qu'il en accepte les clauses dans leur intégralité et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.